

Plan de zonage réglementaire planche 5 bis : zoom Vernonnet

Plan de Prévention des Risques Technologiques

établissement SNECMA
communes de Bois-Jérôme Saint-Ouen, Giverny,
Heubecourt-Haricourt, Panilleuse, Pressagny-l'Orgueilleux
Saint-Marcel, Tilly et Vernon
approuvé par arrêté préfectoral du 31 août 2012

Légende

-  périmètre d'exposition aux risques
-  limites communales

- Zonage réglementaire**
-  zone d'interdiction r1
-  Zone d'interdiction r2
-  Zone d'interdiction r3
-  Zone d'autorisation sous conditions b1
-  Zone d'autorisation sous conditions b2
-  Zone d'autorisation sous conditions b3
-  zone grisée G - entreprise source



Données DDTM27 et DREAL HN



Échelle: 1:2 000

